



l'Entrepreneante !

Compte Administratif 2021 - Budget Primitif 2022

Note de présentation

Conseil Municipal en date du 5 avril 2022

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune ; c'est par conséquent un document budgétaire essentiel. Il permet de traduire en termes budgétaires et comptables les actions d'une municipalité en procédant à l'ouverture de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. C'est en ce sens que l'on dit qu'un budget est un acte de prévision, un acte d'autorisation, mais également un acte politique.

Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements programmés.

La section d'investissement présente quant à elle les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres (par exemple l'autofinancement), par des dotations (par exemple le FCTVA) et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine communal.

De plus, le budget principal d'une commune peut être assorti de budgets annexes ; c'est une exception au principe de l'unité budgétaire. Ainsi, La Ville de Liévin compte un budget principal et 6 budgets annexes :

- Nauticaa ;
- Locations de salles ;
- Halle couverte ;
- Production d'énergie ;
- Lotissement Grand Siècle ;
- Lotissement Sablière.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. L2313-1, CGCT).

Budget Primitif 2022 - Budget Principal

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	6 637 335,26	6 929 362,00	0,00
Opérations de l'exercice N	43 232 583,00	49 066 020,73	15 930 631,26	17 215 572,28
Résultats de l'exercice N	0,00	5 833 437,73	0,00	1 284 941,02
Résultats de clôture	0,00	12 470 772,99	5 644 420,98	0,00

Déficit d'investissement reporté (compte 001)	<u>5 644 420,98</u>
---	----------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	9 737 468,56
Restes à réaliser RECETTES	7 218 319,89

Les résultats 2021 sont reportés dans le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

Au compte 1068 (Affectation du résultat à la couverture du déficit d'investissement)	<u>8 163 569,65</u>
Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>4 307 203,34</u>
Au compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	5 644 420,98

La section de fonctionnement du Budget Primitif de la Ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 54 142 813,34 €. La section d'investissement du Budget Primitif de la Ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 42 701 545,88 €.

La vue par chapitre du budget primitif 2022 est présentée en annexe de la présente note.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on note principalement :

- Une augmentation des charges à caractère général qui tient compte de la hausse des dépenses de fluides ;
- Une hausse limitée des charges de personnel de 1.90% correspondant principalement au glissement viellissement technicité (GVT) ;
- Une augmentation des atténuations de produits correspondant aux reversements à la CALL de la taxe foncière des zones d'activités économiques ;
- Une augmentation des charges exceptionnelles due à la prise en charge des déficits des budgets annexes, ainsi qu'à la reprise des provisions pour couvrir le déficit des budgets annexes des lotissements.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on note principalement :

- Une légère augmentation des atténuations de charges ;
- Une légère baisse des produits des services et du patrimoine ;
- Une augmentation du produit fiscal due à la variation des bases fiscales ;
- Une baisse des dotations de l'Etat compte-tenu des informations issues de la Loi de Finances pour 2022 ;
- Une reprise de provisions, notamment concernant celles ayant vocation à couvrir les déficits des budgets annexes des lotissements ;
- L'excédent de fonctionnement reporté.

Parmi les dépenses de la section d'investissement, on note principalement :

- Une continuité des investissements traduits dans le plan pluriannuel d'investissement ;
- Les restes à réaliser de l'exercice 2021 ;
- Le remboursement en capital de la dette qui tient compte de l'emprunt maximum à mobiliser en 2022.

Parmi les recettes de la section d'investissement, on note principalement :

- L'augmentation des subventions d'investissement due à la recherche active de financements extérieurs ;
- La mobilisation d'un emprunt ;
- Les restes à réaliser de l'exercice 2021 ;
- L'autofinancement composé du virement de la section de fonctionnement et des amortissements ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « Nauticaa »

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	102 390,59	0,00	707 966,69
Opérations de l'exercice N	<i>686 157,77</i>	<i>589 200,00</i>	<i>498 703,20</i>	<i>199 123,00</i>
Résultats de l'exercice N	96 957,77	0,00	299 580 ,20	0,00
Résultat de clôture	0,00	5 432,82	0,00	408 386,49

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	408 386,49
--	-------------------

Restes à réaliser DEPENSES	97 740,84
Restes à réaliser RECETTES	0,00

Les résultats 2021 sont reportés dans le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>5 432,82</u>
Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	<u>408 386,49</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	90 000,00	75	Autres produits de gestion courante	1 235 567,18
65	Autres charges de gestion courante	487 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	5 432,82
67	Charges Exceptionnelles	624 000,00			
042	Opérations d'ordre transfert entre sections - Dotations aux amortissements	40 000,00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 241 000,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 241 000,00

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « NAUTICAA » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 241 000,00 €.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- Le versement des participations d'exploitation et de gros entretien/renouvellement (GER) ;
- Les crédits nécessaires à l'annulation du titre de recettes (TA Lille, 15/06/2021, n°1805435) ;
- Les dotations aux amortissements.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- La redevance d'occupation versée par l'exploitant ;
- La subvention d'équilibre du budget principal.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	001	Excédent d'investissement reporté	408 386,49
AP/CP 20.03	Extension Nauticaa	350 000,00	13	Subventions	29 354,35
041	Opérations d'ordre- Opérations Patrimoniales	525 000,00	041	Opérations d'ordre- Opérations Patrimoniales	525 000,00
RAR	Dépenses	97 740,84	040	Opérations d'ordre transfert entre sections - Amortissements	40 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 002 740,84	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 002 740,84

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe « NAUTICAA » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 002 740,84 €.

Parmi les dépenses de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- Les études menées dans le cadre du projet d'extension ;
- Le transfert des études précédemment mandatées (écritures d'ordre budgétaires).

Parmi les recettes de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- L'excédent d'investissement reporté ;
- Le transfert des études précédemment mandatées (écritures d'ordre budgétaires) ;
- Les amortissements.

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « Locations de salles »

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	50 438,56	0,00	70 194,19
Opérations de l'exercice N	170 292,93	187 567,97	155 919,13	161 884,17
Résultats de l'exercice N	0,00	17 275,04	0,00	5 965,04
Résultat de clôture	0,00	67 713,60	0,00	76 159,23

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	<u>76 159,23</u>
--	-------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	70 103,08
Restes à réaliser RECETTES	125 000,00

Les résultats 2021 sont reportés dans le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>67 713,60</u>
Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	<u>76 159,23</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	125 000,00	75	Produits de gestion courante	129 786,40
65	Charges de gestion courante	500,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	67 713,60
67	Charges exceptionnelles	7 000,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections – dotations aux amortissements	65 000,00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		197 500,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		197 500,00

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Locations de Salles » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 197 500,00 €.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- Les fluides : 82 000 € ;
- L'entretien et les réparations : 25 000 € ;
- Les dotations aux amortissements : 65 000 € ;
- Les charges exceptionnelles : 7 000 €.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- Les recettes de locations : 35 000 € ;
- La subvention d'équilibre du budget principal : 94 786.40 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
21	Immobilisations corporelles	106 200,00	001	Excédent d'investissement reporté	76 159,23
AP/CP 20.04	Rénovation salle de l'Espérance	125 200,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	24 943,85
041	Opérations d'ordre- Opérations Patrimoniales	40 000,00	041	Opérations d'ordre- Opérations Patrimoniales	40 000,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections – Amortissements des immobilisations	65 000,00
			13	Subvention d'investissement reçues	10 400,00
RAR	Dépenses	70 103,08	RAR	Recettes	125 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		341 503,08	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		341 503,08

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe « Locations de Salles » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 341 503,08 €.

Parmi les dépenses de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- Les études pour la rénovation de la Salle de l'Espérance : 125 200 € ;
- Des travaux d'agencement et d'aménagement : 86 100 € ;
- L'acquisition de matériel : 20 100 € ;
- Le transfert des études précédemment mandatées (écritures d'ordre budgétaires).

Parmi les recettes de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- L'excédent d'investissement reporté : 76 159.23 € ;
- Le FCTVA : 24 943.85 € ;
- Les amortissements : 65 000 € ;
- Le transfert des études précédemment mandatées (écritures d'ordre budgétaires).

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « Halle couverte »

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		6 987,02	122 671,18	
Opérations de l'exercice N	95 732,12	166 215,08	53 201,56	189 870,71
Résultats de l'exercice N		70 482,96		136 669,15
Résultat de clôture		77 469,98		13 997,97

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	<u>13 997,97</u>
--	-------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	0,00
Restes à réaliser RECETTES	0,00

Les résultats 2021 sont reportés dans le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>77 469,98</u>
Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	<u>13 997,97</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	36 800,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	60 000,02
65	Autres charges diverses de gestion courante	2 000,00	75	Autres produits de gestion courante	21 000,00
66	Charges financières	300,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	77 469,98
67	Charges exceptionnelles	6 000,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections – dotations aux amortissements	66 000,00			
023	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	47 370,00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		158 470,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		158 470,00

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Halle Couverte » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 158 470,00 €.

En dépenses, la section de fonctionnement reprend principalement :

- Les fluides : 24 000 € ;
- L'entretien du bâtiment : 6 000 € ;
- Les dotations aux amortissements : 66 000 €.

En recettes, la section de fonctionnement reprend principalement :

- Les loyers : 60 000.02 € ;
- Les refacturations de fluides : 21 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	47 500,00	001	Excédent d'investissement reporté	13 997,97
21	Immobilisations corporelles	79 867,97	021	Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	47 370,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections – amortissements des Immobilisations	66 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		127 367,97	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		127 367,97

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe « Halle Couverte » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 127 367,97 €.

En dépenses, la section d'investissement reprend principalement :

- Le remboursement en capital de la dette : 47 500 € ;
- Les mises en conformité, la vérification de la toiture, réfection des peintures : 55 000 €.

En recettes, la section d'investissement reprend principalement :

- Les amortissements ;
- Le virement de la section de fonctionnement ;
- L'excédent d'investissement reporté.

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « Production d'énergie »

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		74 749,58		
Opérations de l'exercice N	0,00	13 815,92		
Résultats de l'exercice N		13 815,92		
Résultat de clôture		88 565,50		

Les résultats 2021 sont reportés dans le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	88 565,50
--	------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
011	Charges générales	98 565,50	70	Produit d'activité des domaines	10 000,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	88 565,50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		98 565,50	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		98 565,50

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Production d'Énergie » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 98 565,50 €.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- L'entretien des installations ;
- La réparation des installations.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- La revente d'électricité ;
- L'excédent de fonctionnement reporté.

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe lotissement « Grand Siècle »

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	0,00	0,00	1 704 048,15
Opérations de l'exercice N	4 565 972,20	4 565 972,20	4 022 366,06	4 076 432,55
Résultats de l'exercice N	0,00	0,00	0,00	54 066,49
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	1 758 114,64

Les résultats 2021 sont reportés dans le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

Au compte 001 (Excédent-d'investissement reporté)	<u>1 758 114,64</u>
---	----------------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	6 500,00	70	Produits des services	1 032 500,00
65	Autres Charges de Gestion Courante	10,00	77	Produits exceptionnels	1 319 340,00
66	Charges financières	66 580,00	042	Opérations d'ordre entre sections	4 703 660,00
042	Opérations d'ordre entre sections	6 982 410,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	66 580,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	66 580,00			
TOTAL		7 122 080,00	TOTAL		7 122 080,00

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe Lotissement « Grand Siècle » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 7 122 080,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
16	Emprunts et dettes	267 000,00	001	Excédent d'investissement reporté	1 758 114,64
040	Opérations d'ordre entre sections	4 703 660,00	040	Opérations d'ordre entre sections	6 982 410,00
TOTAL		4 970 660,00	TOTAL		8 740 524,64

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe Lotissement « Grand Siècle » est présentée en suréquilibre (article L1612-7 du CGCT).

Ce budget intègre la reprise d'une provision afin de couvrir le déficit de l'opération. Après clôture, les éventuels déficits et excédents, ainsi que l'encours de dette, seront réintégrés dans le budget principal.

Budget Primitif 2022 - Budget Annexe Lotissement « La Sablière »

Le Budget Primitif 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	2 777,64	0,00	0,00	1 184 001,99
Opérations de l'exercice N	485 061,10	487 838,74	456 055,56	435 092,60
Résultats de l'exercice N	0,00	2 777,64	20 962,96	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	1 163 039,03

Les résultats 2021 sont reportés dans le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	<u>1 163 039,03</u>
---	----------------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
011	Charges générales	8 500,00	70	Produits des services	126 000,00
65	Autres Charges de Gestion Courante	10,00	77	Produits exceptionnels	111 871,00
66	Charges financières	23 361,00	042	Opérations d'ordre entre sections	476 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	682 000,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	23 361,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	23 361,00			
TOTAL		737 232,00	TOTAL		737 232,00

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe Lotissement « La Sablière » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 737 232,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022	CHAPITRE	OBJET	BUDGET 2022
16	Emprunts et dettes	82 100,00	001	Excédent d'investissement reporté	1 163 039,03
040	Opérations d'ordre entre sections	476 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	682 000,00
TOTAL		558 100,00	TOTAL		1 845 039,03

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe Lotissement « La Sablière » est présentée en suréquilibre (article L1612-7 du CGCT).

Ce budget intègre la reprise d'une provision afin de couvrir le déficit de l'opération. Après clôture, les éventuels déficits et excédents, ainsi que l'encours de dette, seront réintégrés dans le budget principal.